

DECLARATION A LA PRESSE

L'ONUSIDA et le Fonds mondial s'inquiètent vivement de l'impact de la nouvelle loi adoptée au Nigéria qui affecte la riposte au sida et les droits humains des membres de la communauté LGBT

GENÈVE, 14 janvier 2014 – L'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme craignent profondément que l'accès aux services de prise en charge du VIH des lesbiennes, gays, bisexuel(le)s et transgenres (LGBT) ne soit gravement affecté par une nouvelle loi adoptée au Nigéria – laquelle criminalise davantage les personnes, les organisations et les activités LGBT ainsi que celles qui les soutiennent.

La nouvelle loi pourrait empêcher les membres de la communauté LGBT susceptibles d'être très exposés au risque d'infection à VIH d'avoir accès aux services essentiels de prise en charge du virus, minimisant ainsi la réussite du *Plan présidentiel global de riposte au VIH/sida* lancé par le Président Goodluck Jonathan il y a moins d'un an.

Les répercussions de la nouvelle loi sur la santé, le développement et les droits humains pourraient être d'envergure. L'homosexualité constitue déjà un délit au Nigéria. La nouvelle loi criminalise davantage les personnes, les organisations et les activités LGBT. Elle stipule : « *Toute personne qui s'inscrit, fait fonctionner ou participe à des clubs, des sociétés et des organisations gays, ou expose en public, directement ou indirectement, des relations amoureuses avec une personne de même sexe au Nigéria commet une infraction et encourt une condamnation de 10 ans d'emprisonnement* ». La loi pénalise également toute personne ou tout groupe de personnes soutenant « *l'enregistrement, le fonctionnement et la subsistance de clubs, de sociétés et d'organisations, de défilés ou de réunions gays au Nigéria* ». La peine encourue est également de 10 ans d'emprisonnement.

Le Nigéria abrite la deuxième plus importante épidémie de VIH au niveau mondial – en 2012, on estimait à 3,4 millions le nombre de personnes vivant avec le virus dans ce pays. En 2010, on estimait à environ 4 % (pour la population générale) et 17 % (pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) la prévalence nationale du VIH au Nigéria.

Les dispositions de la loi pourraient entraîner un accroissement de l'homophobie, de la discrimination, du refus de l'accès aux services de prise en charge du VIH et de la violence sur la base de l'orientation sexuelle réelle ou perçue et de l'identité de genre. La loi pourrait aussi être utilisée contre des organisations qui œuvrent à la fourniture de services de prévention et de traitement du VIH aux membres de la communauté LGBT.

Dans la *Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida de 2011*, tous les États Membres des Nations Unies se sont engagés à supprimer les obstacles juridiques et à voter des lois pour protéger les populations vulnérables au VIH.

L'ONUSIDA et le Fonds mondial lancent un appel pour que l'on examine de toute urgence la constitutionnalité de la loi compte tenu des graves conséquences que celle-ci pourrait avoir en termes de santé publique et de droits humains, et invite instamment le Nigéria à mettre en

place des mesures complètes pour protéger les systèmes actuels de fourniture de services de prise en charge du VIH pour les personnes LGBT au Nigéria sans qu'elles n'aient à craindre une arrestation ou d'autres représailles. L'ONUSIDA et le Fonds mondial continueront de travailler avec les autorités et les organisations de la société civile nigérianes afin de garantir à tous un accès sûr aux services de soins du VIH au Nigéria.

L'ONUSIDA et le Fonds mondial prient instamment tous les gouvernements de protéger les droits humains des lesbiennes, des gays, des bisexuel(le)s et des transgenres, en abolissant les lois pénales condamnant les rapports sexuels entre adultes consentants de même sexe, en mettant en œuvre des lois pour les protéger de la violence et de la discrimination, en promouvant des campagnes de lutte contre l'homophobie et la transphobie, et en s'assurant que des services de santé appropriés soient fournis pour répondre à leurs besoins.

Contacts

ONUSIDA | Sophie Barton-Knott | tél. +41 22 791 1697 | bartonknotts@unaids.org

Fonds mondial | Ibon Villelabeitia | tél. +41 79 292 5426 | ibon.villelabeitia@theglobalfund.org

ONUSIDA

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) guide et mobilise la communauté internationale en vue de concrétiser sa vision commune : « Zéro nouvelle infection à VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. » L'ONUSIDA conjugue les efforts de 11 institutions des Nations Unies – le HCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'UNODC, ONU Femmes, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale. Il collabore étroitement avec des partenaires mondiaux et nationaux pour que la riposte au sida donne les meilleurs résultats possibles. Pour en savoir plus, consultez le site unaids.org, et suivez nous sur Facebook et Twitter.

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Le Fonds mondial est une institution internationale de financement engagée dans la levée et l'allocation de ressources destinées à prévenir et à traiter le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds mondial promeut la création de partenariats entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les communautés affectées, ce qui constitue la manière la plus efficace d'aider ceux qui en ont besoin. Cette approche innovante repose sur une appropriation nationale et un financement axé sur les résultats, ce qui signifie que les populations des pays mettent en œuvre leurs propres programmes (basés sur leurs propres priorités) et que le Fonds mondial fournit des financements lorsque des résultats vérifiables sont atteints.